



## CIRCULAIRE

Mai 2000

### Circulaire No. 11/2000

Aux : Commissaires Internationaux

### Scoutisme en Russie – ARNSO vs NORS-R

Chers collègues,

Je fais référence à ma circulaire n° 24/1999 qui vous informait de la décision prise en novembre 1999 par le Comité Mondial du Scoutisme au sujet du Scoutisme en Russie.

Entre temps, certains d'entre vous ont peut-être reçu, directement de la part de NORS-R, copie d'une lettre envoyée en avril 2000 aux membres du Comité Mondial du Scoutisme.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse du Comité Mondial du Scoutisme à cette lettre, avec annexe.

Nous vous demandons de vous assurer que ceux de vos chefs Scouts qui ont des contacts avec NORS-R ou ARNSO soient informés du contenu de ces documents ainsi que de ma circulaire n° 6/2000 et du texte qui y était joint, intitulé "Questions et réponses sur le Scoutisme en Russie", qui peut également être trouvé sur le site OMMS sous "Scout news".

Quelques-unes des troupes qui font encore partie de NORS-R pratiquent un Scoutisme qui est assez bon; leurs chefs sont souvent ignorants de la véritable situation constitutionnelle tant de NORS-R que d'ARNSO et il n'y a aucune raison qu'eux-mêmes et leurs Scouts souffrent d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Ils devraient tous se sentir les bienvenus à l'OMMS et être encouragés à adhérer à ARNSO par le biais d'une de ses Associations Membres. En fait, ceux de vos chefs Scouts qui ont des contacts avec leurs frères et sœurs Scouts en Russie devraient non seulement être personnellement informés des aspects constitutionnels du Scoutisme en Russie, mais devraient aussi encourager leurs frères et sœurs Scouts russes à travailler pour l'unité du Scoutisme dans ce pays en adhérant à ARNSO.

Pour faciliter la compréhension globale de la situation, nous insérons cette circulaire et les documents joints à la page web de l'OMMS sous: [www.scout.org/wso/snews/russia](http://www.scout.org/wso/snews/russia)

Pour ceux qui aimeraient entrer plus dans les détails, ils pourront trouver une collection de documents supplémentaires (25 pages - 356 K) qui peuvent être téléchargés (en anglais seulement) de: [www.scout.org/wso/snews/russia](http://www.scout.org/wso/snews/russia)

Bien à vous.

Jacques Moreillon



World Organization  
of the Scout Movement  
Organisation Mondiale  
du Mouvement Scout

**World Scout  
Committee  
Comité Mondial  
du Scoutisme**

Box 241, CH-1211 Geneva 4  
Switzerland  
Rue du Pré-Jérôme 5  
CH-1205 Genève, Suisse

Tel: (+41 22) 705 10 10  
Fax: (+41 22) 705 10 20  
www.scout.org  
worldbureau@world.scout.org

*Original Anglais*

Monsieur Alexander Karasev  
Président, Conseil National  
Organisation Nationale des  
Scouts Russes-Razvedchiks  
P.O.B. 115583  
**Moscou** P/B 1  
Russie

Dr Michail Drozdov  
Président  
Conseil des Chefs Scouts NORS-R  
RosInter-ORUR  
Room 719, Building 18  
2nd Baumanskaya Street 9/23  
**Moscou**  
Russie 107050

Geneva, le 18 Mai 2000

Cher Monsieur Karasev,  
Cher Dr Drozdov,

Le Comité Mondial du Scoutisme a pris note de votre lettre ouverte du mois d'avril 2000 et vous trouverez ci-joint nos commentaires à ce sujet.

Nous regrettons que, très manifestement, vous soyez mal informés au sujet d'ARNSO. Le projet de Constitution d'ARNSO a été étudié et discuté en détail avec le Bureau Mondial du Scoutisme ainsi qu'avec le président et le secrétaire du Comité des Constitutions, auquel il sera soumis sous peu pour commentaires et approbation.

Le vrai problème est la Constitution de NORS-R qui, comme nous vous l'avons dit de manière répétée et officielle depuis notre lettre à M. A Karasev du 23 novembre 1998, est à la fois non démocratique et incompatible avec la Constitution de l'OMMS. Le fait que vous soyez arrivés à un tel résultat par ce que vous appelez un "processus démocratique" est hors de propos : c'est le résultat qui compte. C'est ce résultat, à savoir votre propre projet de constitution, que vous n'avez jamais voulu discuter avec l'OMMS.

Selon la même logique, l'idée d'opposer la constitution d'ARNSO à celle de NORS-R par un processus "démocratique" similaire n'est pas une solution. Comme nous l'avions déjà indiqué à M. Karasev le 30 juillet 1999, quand il avait fait cette même proposition à l'OMMS, tout projet de constitution d'une Organisation Scoute Nationale qui se porte candidate pour devenir membre de l'OMMS doit d'abord être compatible non seulement avec la législation nationale de son pays mais également avec la Constitution de l'OMMS.

Vous comprendrez que le Scoutisme Mondial a ses règles, auxquelles tous les candidats doivent adhérer. Et puisque vous n'avez jamais accepté de discuter la Constitution de NORS-R avec l'OMMS, vous avez laissé le Comité Mondial du Scoutisme avec un seul choix : construire l'avenir du Scoutisme en Russie autour d'une entité scoute nationale respectable et qui se développe, ARNSO. Cette dernière est une Organisation Scoute Nationale qui remplit les exigences à la fois du Scoutisme Mondial et de la législation russe. En conséquence, aujourd'hui il n'y a aucune autre alternative pour les filles et garçons russes, jeunes et adultes, qui veulent appartenir à l'OMMS, que de devenir membre d'ARNSO par le biais d'une de ses Associations Membres.

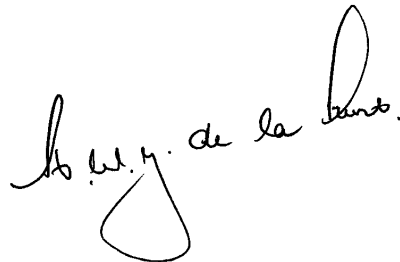
Ajoutons qu'ARNSO est, comme toujours, ouverte au dialogue; à nouveau, nous vous encourageons à les approcher dans ce sens. En tout cas, vous-mêmes et tous vos membres sont individuellement aussi les bienvenus au sein d'ARNSO, en adhérant à l'une de ses Associations membres.

Pour terminer, nous vous demandons d'envoyer tout prochain courrier à ce sujet au Secrétaire Général de l'OMMS, car c'est dans la fonction constitutionnelle de ce dernier et dans celle du Bureau Mondial du Scoutisme "d'encourager le développement du Scoutisme dans les pays où il n'existe pas, d'aider les Organisations Nationales non-membres à atteindre les normes requises pour devenir membre de l'Organisation Mondiale et d'instruire les demandes d'admission".

Bien à vous



Jacques Moreillon  
*Secrétaire Général*  
*Organisation Mondiale*  
*du Mouvement Scout*



Garnet de la Hunt  
*Président*  
*Comité Mondial du Scoutisme*

- cc: - Membres du Comité Mondial du Scoutisme  
- Présidents Régionaux  
- Organisations/Associations Scoutes Nationales  
- ARNSO



*Original Anglais*

Mai 2000

## **Commentaires au sujet de la lettre de NORS-R d'avril 2000**

En avril 2000, M. Alexander Karasev, président du Conseil de NORS-R et M. M.S. Drozdov, Président du Conseil des Chefs Scouts de NORS-R, ont envoyé une lettre aux membres du Comité Mondial du Scoutisme, avec copies aux "Présidents des Comités Régionaux de l'OMMS" et aux "Dirigeants des Associations Scoutes Nationales".

Dans cette version commentée de cette lettre et afin de faciliter la lecture, nous avons reproduit le texte de la lettre de NORS-R en respectant sa numérotation et son orthographe. *Les commentaires du Comité Mondial du Scoutisme et du Bureau Mondial du Scoutisme sont en italiques.*<sup>1</sup>

\* \* \*

### **Début de la lettre de NORS-R**

A l'attention du Comité Mondial du Scoutisme

Chers Frères et Sœurs dans le Scoutisme,

En relation avec la Décision du Comité Mondial du Scoutisme, adoptée au Caire le 14 novembre 1999, à propos de la question de l'acceptation de l'Organisation Scout Nationale de toute la Russie (ARNSO) comme membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS), nous pensons qu'il est nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants.

1. Dans la décision prise par le Comité Mondial du Scoutisme, il est recommandé de permettre à ARNSO de devenir membre de l'OMMS. Accepter ARNSO au sein de l'OMMS en tant que l'Organisation Scout Nationale de la Russie pourrait être une erreur grave pour les raisons suivantes :

1a. Accepter ARNSO au sein de l'OMMS n'est pas en accord avec la Constitution de l'OMMS puisque ARNSO n'est pas encore enregistrée légalement selon la loi de la Fédération Russe.

### *Commentaires au sujet de 1a*

• *ARNSO étant une fédération dans le sens de la Constitution de l'OMMS, il faut distinguer trois types d'enregistrement :*

---

<sup>1</sup> Note de traduction. L'original du document est en anglais. Nous nous sommes efforcés de garder la présentation et l'idée de ce dernier. Il nous a parfois été difficile, en traduisant, de garder l'orthographe utilisée en anglais, mais nous avons conservé la numérotation et également la disposition du texte.

- l'enregistrement d'ARNSO elle-même en tant qu'entité légale ;
- les enregistrements individuels de ses membres fondateurs ;
- les enregistrements individuels de ses Associations Membres.

\*

• En ce qui concerne ARNSO en tant que telle, depuis avril 1998 ses documents constitutionnels ont été révisés à plusieurs reprises sur des points techniques afin d'être tout à fait conformes d'une part aux exigences du Ministère de la Justice de la Fédération de la Russie (FR) et, de l'autre, aux recommandations du Bureau Mondial du Scoutisme. Les Constitutions de ses Associations Membres ont suivi le même processus.

Au début du mois d'avril 2000, le Président d'ARNSO, M. Gromov, a soumis au Ministère de la Justice de la Fédération de Russie tous les documents nécessaires à l'enregistrement d'ARNSO et de ses Associations membres ainsi que les amendements ajoutés à la demande du Président et du Secrétaire du Comité des Constitutions de l'OMMS.

L'enregistrement officiel aura lieu dès réception par ARNSO des commentaires finaux du Comité des Constitutions du Comité Mondial du Scoutisme relatifs aux textes de la Constitution d'ARNSO et de celles de ses Associations membres, en prenant en compte que les projets actuels ont déjà reçu une approbation officielle des autorités russes compétentes, ces dernières ayant été régulièrement consultées dans le processus de rédaction.

\*

• En ce qui concerne les membres fondateurs d'ARNSO, ils se sont tous dûment enregistrés. Ces enregistrements couvrent les entités suivantes :

A. Association "Scouts de Russie" (pluriconfessionnelle )

- Une Organisation Scoute de toute la Russie appelée "Organisation Nationale du Mouvement Scout de Russie" (l'organisation du scoutisme pluriconfessionnel) qui a des branches dans plus de 48 sujets de la Fédération de Russie, a été enregistrée le 6 décembre 1993 par le Ministère de la Justice de la FR - Certificat n° 2281.
- l'Organisation Inter-Régionale "Union des Scouts de Moscou", qui réunit des Scouts de 12 régions de la Russie Centrale, a été enregistrée le 5 juin 1991 - Certificat n° 134.
- L' "Union des Scouts Russes", une Organisation Inter-Régionale qui réunit des troupes scout de 5 régions de la Fédération de Russie, a été enregistrée le 23 décembre 1993 par le Ministère de la Justice de la FR - Certificat n° 2057.

B. Associations Confessionnelles

- Une Organisation Scoute Inter-Régionale (Confessionnelle) appelée la "Fédération des Scouts (Eclaireurs) Orthodoxes" est la seule organisation qui a le droit d'organiser ses activités dans tous les diocèses de l'Eglise Russe Orthodoxe.

*Elle a mis en pratique ce droit de manière active. Le Ministère de la Justice de la FR l'a enregistrée le 30 septembre 1994 - Certificat n° 2406.*

### C. Républiques

- *L' "Association des Scouts d'Oudmourtie" (l'Oudmourtie est une république nationale qui fait partie de la Fédération de Russie) : le Ministère de la Justice d'Oudmourtie l'a enregistrée le 11 octobre 1992 - Certificat n° 45-OB*
- *L' "Association Scoute des Komis" (Les Komis sont une république qui fait partie de la Fédération de Russie) : le Ministère de la Justice de la République des Komis l'a enregistrée le 18 février 1994 - Certificat n° 104.*
- *L' "Association Scoute de la République de Tchouvachie", l' "Association Scoute de la République de Tyva", celles des Républiques de Bouriatie et d'Iakoutie, et un nombre considérable d'Organisations Scoutes avec des entités légales telles que OST, "Krylia", "Volzhane", "Berendei" ont également intégré ARNSO.*

\*

- *Quant à NORS-R, il faut se souvenir qu'elle a été fondée par des personnes physiques qui étaient membres de ce qui restait de la "Fédération des Scouts" (de Russie) et d'une partie de l'organisation interrégionale appelée l'Organisation des Jeunes Razvetchiks - OYR (ORuR). Ces entités ont peut-être été enregistrées avant la création de NORS-R, mais le Bureau Mondial du Scoutisme n'a jamais été informé de l'enregistrement selon la loi russe de NORS-R en tant que telle.*

\* \*

1b. Accepter ARNSO dans l'OMMS représenterait une minorité du mouvement scout en Russie. Si ARNSO est acceptée dans l'OMMS, la majorité des scouts russes seront laissés hors de l'OMMS.

#### Commentaires au sujet de 1b

*Ce n'est pas exact. L'admission d'ARNSO dans l'OMMS constituerait la reconnaissance de la majorité des entités et mouvements scouts organisés en Russie, car la majorité des associations inter-régionales et régionales enregistrées dans toute la Russie ont maintenant déjà rejoint ARNSO.*

\* \*

1c. ARNSO ne peut représenter les scouts russes de manière adéquate puisque, à cause de la faiblesse de son organisation, elle n'a pratiquement pas de contact avec les organisations publiques et d'état au niveau fédéral en Russie.

#### Commentaires au sujet de 1c

- *ARNSO actuellement agit comme une représentante du Mouvement Scout en Russie à tous les niveaux du pouvoir législatif et exécutif.*

*Quelques-unes de ses organisation fondatrices, à savoir :*

- a) la Fédération des Scouts Orthodoxes (FSO) ;*
- b) l'Organisation Nationale du Mouvement Scout (ONMS) ;*

c) l'Union Russe des Scouts (URS) ;

d) l'Union des Scouts de Moscou (USM)

sont incluses dans le Registre Officiel des Organisations de Jeunesse, qui est une entité gouvernementale officielle. Aujourd'hui, b, c, et d ont fusionné pour devenir l'Association des "Scouts de Russie" (Scoutisme pluriconfessionnel).

\*

• Les dirigeants d'ARNSO coopèrent de manière active avec les organisations d'état, scientifiques et publiques ainsi qu'avec l'église. Voici quelques exemples parmi plusieurs autres :

*M. V. Gromov, le président d'ARNSO, est membre du Conseil pour la Ligue des Organisations de Jeunesse Russes, assistant auprès d'un Député à la Douma (le Parlement) de la FR, conseiller auprès de la Douma pour la ville de Moscou sur les Programmes de Jeunesse, et membre du Conseil pour le "Corps de Sauvetage de Russie".*

*M. O. Reshetnikov, membre du Conseil d'ARNSO et président de la FSO, est Secrétaire Général du "Mouvement de Jeunesse de Toute l'Eglise Orthodoxe", membre du Conseil Public du Gouvernement de Moscou, membre du Conseil des Associations de Chercheurs sur les Mouvements de Jeunesse Russes, membre du Conseil d'Experts au Ministère de l'Education pour la Fédération de Russie (pour l'éducation hors de l'école).*

*Le Dr. V Druzhinin, membre du Conseil d'ARNSO et Président de l'ONMS, est membre du Conseil National des Organisations de Jeunesse en Russie*

\* \* \*

2. Dans la décision du Comité Mondial du Scoutisme, il est recommandé que les membres de l'Organisation Nationale des Scouts Russes - Razvedchiks (NORS-R) se joignent aux organisations membres d'ARNSO. C'est impossible pour les raisons suivantes :

2a. NORS-R a plusieurs fois les effectifs d'ARNSO.

#### Commentaires sur le point 2a

- *l'OMMS n'a jamais reçu d'information détaillée ou crédible de la part de NORS-R sur ses effectifs.*
- *Pour sa part, ARNSO a un nombre prouvé de membres (enregistrés comme ayant payé leur cotisation) de plus de 14.000 (voir aussi commentaires sur le point 3a).*

\* \*

2b. ARNSO n'est pas active dans la plupart des régions où des groupes de NORS-R existent.

#### Commentaires sur le point 2b

*ARNSO a des organisations et des branches dans la majorité des régions de la Russie (54 sur 89).*

\* \*

2c. NORS-R a les contacts nécessaires au niveau fédéral dans tout le pays et pourrait les perdre puisque, comme nous l'avons dit plus haut, ARNSO n'a pas de tels contacts.

Commentaires sur le point 2c

*ARNSO maintient des contacts avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, la Douma russe et le Conseil de la Fédération (le Sénat de la Douma) ainsi qu'avec les Ministères responsables pour les enfants et les jeunes et les organismes administratifs aux niveaux locaux et régionaux.*

*En agissant ainsi cependant, ARNSO et ses Associations Membres évitent de mettre le Scoutisme en relation de dépendance des autorités publiques ce qui - pour ce que nous savons - n'est pas toujours le cas de certains dirigeants de NORS-R.*

\* \*

2d. La structure d'ARNSO ne convient pas à la plupart des membres de NORS-R, puisqu'elle est fictive, artificielle, et ne reflète pas la réalité.

Commentaires sur le point 2.d

*Bien au contraire. La structure d'ARNSO est en réalité la plus appropriée, car elle répond aux exigences d'une organisation efficace pour ses activités scoutées à tous les niveaux de la Fédération de Russie ; elle est le reflet de la réalité de l'état de choses contemporain de la société russe. Elle remplit aussi les exigences de la Constitution de l'OMMS. De plus ses auteurs ont réussi de manière intelligente à concevoir une solution qui tire le "meilleur des deux mondes" dans le sens où elle combine les avantages d'une organisation unique et ceux d'une fédération. En fait, au premier abord, elle ressemble à une fédération, mais dans la réalité elle est plus proche une organisation unique. De plus, elle répond aux exigences des Républiques de Russie.*

*Elle "ressemble à une fédération" parce qu'elle regroupe trois types d'associations:*

- a) les Associations scoutées confessionnelles ;*
- b) les Associations dans les Républiques ;*
- c) une Association pluriconfessionnelle (appelée "Scouts de Russie") qui englobe sous une même entité tous ceux qui n'appartiennent ni a (a), ni a (b).*

*Mais au niveau des dirigeants, que ce soit législatif, exécutif et présidentiel, ces entités n'en constituent qu'une seule, avec -juridiquement- une direction suffisamment forte et assez de cohésion pour garantir l'unité et la qualité de l'ensemble.*

*Il faut aussi ajouter que la juridiction territoriale à la fois des Associations confessionnelles et de l'Association pluriconfessionnelle couvre la totalité du territoire de la Fédération de Russie sauf les vingt et une Républiques. Chacune de celles-ci aura sa propre Association qui aura juridiction sur le territoire concerné, sous réserve des clauses générales de la Constitution d'ARNSO elle-même et de celles de la Fédération de Russie. Cela devrait garantir une approche territoriale claire et éviter les problèmes compliqués d'une "double appartenance" et l'incertitude pour un(e) Scout(e) de savoir à quelle association il/elle devrait appartenir, tout en respectant totalement les structures de la Fédération de Russie.*

*En bref, la structure d'ARNSO est non seulement conforme à la Constitution de l'OMMS, mais elle est également "faite sur mesure" par rapport aux structures de la Fédération de Russie, à la fois en droit et en fait.*

\* \* \*

3. Nous aimerions donner quelques exemples pour illustrer ce que nous affirmons :

3a. Le nombre de membres: selon les estimations d'experts, ARNSO n'a pas plus de 5000 membres. Les faits suivants le confirment :

Commentaires sur le point 3a

*Quels experts ?! Chez ARNSO, les effectifs incluent uniquement ceux des Scouts qui ont payé leur cotisation. Contrairement aux chiffres de NOR-S-R, qui n'ont jamais été donnés à l'OMMS, les chiffres d'ARNSO sont publics et ont été communiqués à l'OMMS. En avril 1998 déjà, ARNSO avait plus de 14.000 membres individuellement enregistrés. Un nouveau recensement est en cours.*

\*

NOR-S-R a été créée suite à une décision du Congrès des Chefs de Troupes Scoutes à Saint-Petersbourg(en mai 1998). Plus de 260 délégués adultes de 46 régions de la Fédération de Russie (FR) ont participé à ce Congrès (aujourd'hui nos groupes sont actifs dans plus de 50 régions de la Russie). ARNSO a été créée en avril 1998 à Moscou suite à une décision d'une conférence qui ne regroupait pas plus de 25 participants. Depuis cette époque, ARNSO n'a jamais eu de rassemblement avec plus de 25 chefs présents.

Commentaires sur le premier point de 3a.

*Les dirigeants de NOR-S-R devraient choisir sur quels chiffres ils se basent. Le Préambule à la décision du Congrès de NOR-S-R dit ceci : "Nous, les 179 délégués du Congrès des chefs des Troupes de Scoutes russes... de 51 régions de Russie" et non "les 260 délégués adultes de 46 régions de Russie".*

*De plus, parmi les 179 délégués au Congrès de NOR-S-R, environ 40 des adultes présents étaient déjà des représentants d'ARNSO. En fait, un membre du Conseil d'ARNSO, O. Resbetnikov, s'est même adressé au Congrès avec un mot d'accueil, appelant à des efforts combinés entre NOR-S-R et ARNSO... mais sans succès.*

- *Quant à ARNSO, son Congrès Constitutif tenu le 27 avril 1998 à Moscou, avait 21 représentants dûment autorisés par 14 organisations présentes et participantes.*

\*

- NOR-S-R diffuse de l'information au sujet de ses activités par deux magazines scouts nationaux ("Le Monde Scout" et "Pèlerins"), un magazine trimestriel ("Skaut-Razvedchik") et deux serveurs Internet, sans compter les nombreuses publications des organisations régionales, et plusieurs musées scouts. Des centres d'informations/ de méthodologies, etc... NOR-S-R publie un hebdomadaire "Le Journal Klassny" qui est distribué à 50.000 exemplaires. Ni ARNSO, ni ses organisations membres n'ont de publication pour les enfants, ou de magazines périodiques réguliers.

Commentaires sur le second point de 3a.

- *L' OMMS est heureuse de cette information puisque seulement quelques-unes de ces publications n'ont été qu'exceptionnellement envoyées au Bureau Mondial du Scoutisme.*
- *Quant à ARNSO, elle publie "Le Magazine Scout d'ARNSO" qui est une publication officielle. Sur l'Internet, ARNSO est représentée par les serveurs suivants :*

[www.scoutmaster.ru](http://www.scoutmaster.ru)

[fps.vinchi.ru](http://fps.vinchi.ru)

*Tous les autres périodiques et matériaux méthodologiques sont publiés séparément par les Associations membres d'ARNSO à tous les niveaux du pays.*

\*

- *NORS-R forme ses chefs scouts par un système développé de cours et des publications sur la méthodologie.*

Commentaires sur le troisième point de 3a

- *Si cela est vrai, c'est une bonne nouvelle... bien que ce soit la première fois que cette information est donnée au Bureau et au Comité Mondial du Scoutisme, puisque aucun renseignement à ce sujet n'a jamais été partagé avec nous.*
- *Quant à ARNSO, elle a des centres de formation et de méthodologie pour ses Associations membres dans les villes de Dubna, Systyvkar, Nizhny Novgorog et Moscou. Cependant, aujourd'hui, la majorité de sa formation, tout comme ses publications, est assurée au sein et par les Associations membres elles-mêmes.*

\*

Depuis sa création, NORS-R a déjà animé plusieurs évènements nationaux. Par exemple, un Jamboree pour le Jubilé s'est tenu à Moscou en mai 1999 pour commémorer le 90ème anniversaire du mouvement scout en Russie. Il y a eu environ 400 participants venus des diverses régions de la FR. Le camp du jubilé d'août 1999 à Saint-Pétersbourg rassemblait plus de 700 participants et invités de plus de 20 régions de la FR. ARNSO n'a pas eu de rassemblements à un niveau similaire en relation avec le 90ème anniversaire du mouvement scout en Russie.

Commentaires sur le quatrième point de 3a.

- *"Le Jamboree du Jubilé" de NORS-R à Krutitskoye Podvorie à Moscou s'est tenu au sein d'un Défilé traditionnel de la "Fédération des Scouts Orthodoxes" (un membre d'ARNSO). La personne en charge de cet évènement était O. Resbetnikov qui, aujourd'hui, est le président de la Fédération des Scouts Orthodoxes, qui sont membres d'ARNSO.*
- *Quant à ARNSO, au cours des deux dernières années, elle a organisé un certain nombre de programmes et de projets aux niveaux national et régional : le séminaire de formation de la région Eurasie "Excel Scout 99". Un nombre des camps nationaux et internationaux tels que "Les voiles des Amis", "Fanagoria-99", "Caucase 98" etc. ont eu lieu. Cette information ne concerne que l'année 1999.*

*Il faudrait aussi souligner que, contrairement à des éléments de NORS-R, les membres d'ARNSO ont systématiquement suivi les règles de l'OMMS pour leur participation à des événements mondiaux de l'OMMS et se sont efforcés de toujours y prendre part.*

\* \*

3b. Représentation régionale : afin d'être inscrites sur le Registre des groupes pour la Jeunesse, en 1997, les organisations qui, plus tard, se sont regroupées pour créer NORS-R avaient soumis des listes de leurs troupes par région, ce qui a été confirmé par les autorités gouvernementales de la région.

*Commentaires au sujet de 3b*

*Les listes mentionnées ci-dessus présentées au Comité d'Etat pour la Jeunesse du gouvernement de la Fédération de Russie reflétaient l'état du Scoutisme en 1997. Elles étaient principalement dans les limites de la 'Fédération des Scouts-Eclaireurs' Orthodoxes, et couvraient 36 régions. Les personnes qui étaient alors en charge de ce projet (qui date d'une époque précédant la création à la fois de NORS-R et d'ARNSO) étaient V.V Vasiliev et V.V Gromov.*

*Les autres organisations scoutées (ONSM, FSO, SUS, OCT, etc...) ont soumis leurs listes séparément.*

*Seule ONSM a été enregistrée comme une organisation de Toute la Russie. Les autres furent enregistrées en tant qu'Associations inter-régionales, régionales ou locales.*

\* \*

3c. Contacts avec les organismes gouvernementaux : NORS-R a des contacts réguliers avec le Comité d'Etat qui décide de la Politique pour la Jeunesse dans la FR, le Ministère de l'Education de la FR, et d'autres administrations gouvernementales fédérales, régionales ou locales. NORS-R est un membre actif du Conseil National pour la Jeunesse de Russie.

*Commentaires au sujet de 3c.*

*Si cela est confirmé, c'est un développement récent car, à la date d'aujourd'hui, selon ce que nous savons, NORS-R en tant que telle n'était pas membre du Conseil National pour les Organisations de Jeunesse en Russie, bien que le professionnel de ce Conseil responsable pour les relations internationales soit un membre de NORS-R et que M. Karasev représente les ONG de jeunesse de Saint-Petersbourg auprès de ce Conseil.*

\* \*

3d. Structure : la structure d'ARNSO est inacceptable pour NORS pour les raisons suivantes :

- La structure d'ARNSO contredit les principes du fédéralisme qui constituent la base de la structure d'état de la FR selon la Constitution de cette dernière. La structure d'ARNSO prévoit la création d'organisations scoutées indépendantes des républiques autonomes au sein de la FR, ce qui contredit le principe d'égalité des sujets de la Fédération de Russie (Article 5 de la Constitution de la FR).
- La structure d'ARNSO ne reflète pas de manière adéquate les intérêts des groupes minoritaires dans le mouvement scout de Russie. En particulier, il est inacceptable pour les scouts catholiques de Russie de devenir membre d'ARNSO,

puisqu'elle exige qu'ils se séparent de la majorité Orthodoxe de Russie. Les Représentants des scouts catholiques de Russie ont souvent souligné ce point.

- ARNSO a une structure vague. Elle n'a pas de centre structurel et ne présente pas d'unité d'organisation.

NORS-R est prête à présenter des documents qui confirment ce qui vient d'être dit dès que cela lui sera demandé.

Commentaires au sujet de 3d.

- *La structure d'ARNSO reflète totalement la réalité asymétrique de la Fédération de Russie. Comme nous l'avons dit ci-dessus dans nos commentaires au point 2d, la structure d'ARNSO est pleinement adaptée pour sauvegarder les intérêts de tous ainsi que des divers groupes (ethniques, territoriaux, culturels et confessionnels) dans le Mouvement Scout russe (cf. également l'analyse juridique ci-jointe faite par le Dr A. Paramonov).*
- *Des Scouts catholiques peuvent former une Association Scoute Catholique au sein d'ARNSO en tant qu'Association scoute confessionnelle séparée. Ou bien ils peuvent choisir d'appartenir à l'Association scoute non-confessionnelle soit en tant qu'individu, soit comme groupe scout catholique. C'est une question de choix personnel, un choix qui n'existe pas de manière semblable dans NORS-R.*

*Selon sa Constitution, ARNSO a une fonction de coordination avec toutes ses Associations membres. Elle a aussi une structure claire qui permet l'unité de l'organisation et un haut niveau de cohérence organisationnelle.*

\* \* \*

4. Unification des scouts en Russie : cependant, en prenant tout ce qui précède en considération et pour le bien de l'unité du mouvement scout en Russie, NORS-R considère qu'il est possible de négocier avec ARNSO, mais uniquement sur une base démocratique. NORS-R pense que l'avenir du mouvement scout en Russie devrait être décidé uniquement de manière démocratique par un Congrès Commun de chefs scouts adultes de NORS-R et d'ARNSO qui adopteraient une structure organisationnelle pour l'Association Scoute Nationale de Russie. Si la majorité des présents à un tel Congrès choisit la structure d'ARNSO, NORS-R se soumettra bien sûr à cette décision majoritaire.

NORS-R est convaincue qu'accepter ARNSO comme membre de l'OMMS ne favorisera pas l'unité des scouts de Russie, puisque cela ne résout pas les problèmes internes d'ARNSO mentionnés ci-dessus. Accepter ARNSO dans l'OMMS ne fera que compliquer le processus d'unification, puisque la majeure partie des scouts de Russie seront hors de l'OMMS. Accepter ARNSO dans l'OMMS compliquera grandement la situation du Mouvement Scout en Russie, et ses relations avec les organisations scoutistes internationales.

Commentaires au sujet de 4

*Au sujet de ce qui vient d'être dit, ARNSO souhaite dire ceci, dont le Bureau Mondial du Scoutisme a été un témoin constant :*

"Bien que NORS-R estime qu'il est possible de négocier avec ARNSO pour le bien de l'unité des Scouts en Russie, toutes les propositions qu'ARNSO a faites pour

avoir de telles négociations – avant et depuis la création à la fois de NORS-R et d'ARNSO il y plus de deux ans – sont restées sans réponse.

Depuis l'époque du Congrès Constitutif d'ARNSO en avril 1998 et jusqu'à décembre 1999, ARNSO a envoyé une lettre de salutations aux participants et huit lettres d'invitation pour négocier et les a adressées au "Congrès des Chefs Scouts de NORS-R" et aux dirigeants de NORS-R.

En fait, pour le bien de l'unité du Mouvement Scout en Russie, ARNSO n'a jamais cessé d'essayer d'inviter NORS-R à la table des négociations. Le Conseil d'ARNSO en juin 1998 a établi une délégation permanente (composée de S. Sirotkin, V. Chernykh, O. Reshetnikov) pour négocier avec NORS-R et les autres organisations scoutistes la question de l'intégration dans une seule Association Scoute Nationale.

Deux réponses en forme de refus ont été reçues (nous citons : "NORS-R ne négociera qu'avec une organisation enregistrée de manière officielle" ... NORS-R n'étant elle-même pas enregistrée !). Vingt-sept copies de ces lettres ont été envoyées sur le télécopieur personnel de M. Gromov. La différence entre la date de la lettre, à ce que nous savons, et la date à laquelle V. Gromov l'a reçue est de plusieurs mois.

Deux représentants de NORS-R sont venus prendre part à une seule rencontre de négociations, mais n'ont pas réussi à prouver leur pouvoir."

\* \* \*

5. NORS-R demande aux distingués membres du Comité Mondial du Scoutisme de prendre en considération les points ci-dessus et sollicite ce qui suit :

- de repousser la décision d'accepter l'Association Scoute Nationale de Russie dans l'OMMS au moins jusqu'à la Conférence Mondiale à Thessalonique.
- de créer un groupe de travail avec trois membres du Comité Mondial du Scoutisme pour analyser objectivement la question qui concerne l'adhésion des scouts russes à l'OMMS. Ce groupe de travail pourrait examiner tous les documents et toutes les positions de toutes les parties. Ils pourraient venir en Russie et se familiariser avec la situation sur le terrain. Pour que le travail de ce groupe soit objectif, il n'est pas nécessaire qu'il comprenne des membres du Bureau Mondial du Scoutisme.

L'Organisation Nationale des Scouts-Razvedchik de Russie espère que le Comité Mondial du Scoutisme considérera la situation du mouvement scout en Russie. Un travail préparatoire approfondi devrait être mené avant de prendre une décision pour accepter une Association Nationale Scoute de Russie dans l'OMMS. Cette décision devrait refléter l'opinion de la majorité des scouts russes et ne devrait pas être une source de conflit très grave et prolongé.

Bien à vous dans le Scoutisme,

Président - Conseil de NORS-R

A.K. Karasev

Président

Conseil des Chefs Scouts de NORS-R

M.S. Drozdov

cc: Présidents, Comités régionaux de l'OMMS  
Dirigeants des Associations Scoutes Nationales

### **Fin du texte de NORS-R**

#### Commentaires au sujet de 5

*La lettre adressée à NORS-R le 18 mai 2000 par le Président du Comité Mondial du Scoutisme, Garnet de la Hunt, et le Secrétaire Général de l'OMMS, Jacques Moreillon traite du paragraphe 5.*

\* \* \*

**Analyse Juridique**  
**par le Dr Andrei Paramonov, Expert en Droit à la Douma (Parlement)**  
**de la Fédération de Russie**

1. A son paragraphe 3d, le mémorandum de NORS-R dit que *"la structure d'ARNSO contredit les principes du fédéralisme qui constituent la base de la structure de la Fédération de Russie selon la Constitution de cette dernière", et que "la structure d'ARNSO prévoit des organisations scouts indépendantes des Républiques autonomes au sein de la Fédération de Russie, ce qui contredit le principe d'égalité des sujets de la Fédération russe"*.

Une telle déclaration, comme nous allons le démontrer ci-dessous, est juridiquement incorrecte.

Cependant, préalablement nous souhaiterions faire une remarque technique : le Mémorandum de NORS-R (et même quelques documents de l'OMMS) parle de "Républiques autonomes". Dans la Fédération de Russie, il y a des "Républiques", mais pas de "Républiques autonomes". (Elles existaient à l'époque de l'URSS).

Aujourd'hui, la Fédération de Russie est constituée de 89 "sujets", à savoir :

- 21 Républiques
- 2 grandes villes (Moscou et Saint-Pétersbourg)
- des provinces (OBLAST ou KRAY)
- des districts autonomes (OKRUG).

2. Le Mémorandum de NORS-R base son argumentation sur une seule clause de la Constitution de la Fédération de Russie (Chapitre 1, article 5). Mais une analyse valable exige de considérer la totalité des normes qui règlent les caractéristiques propres du fédéralisme russe.

L'approche d'ensemble qui suit doit être prise en compte : toute analyse du système légal russe doit prendre en considération le principe de la *"priorité d'une norme spéciale"*. Ce principe s'applique à tous les domaines du système juridique russe et à chacun de ses domaines sans exception. Dans le cas de la Loi Constitutionnelle russe, cela veut dire que, alors que la Constitution de la Fédération de Russie contient des clauses générales qui ont rapport à une certaine forme de relations, cette Constitution prévoit en même temps des normes spéciales, auxquels cas ces normes spéciales ont priorité sur la règle générale.

On peut donner un grand nombre d'exemples de ce que nous venons de dire. Par exemple, la Constitution russe stipule qu'il peut exister des droits privés de propriété foncière (chapitre 2, article 9). Cependant, la Loi (le Code Foncier) impose des limites à ce droit à la propriété foncière. De manière identique, la Constitution de la Fédération de Russie prévoit le droit des citoyens d'élire et d'être élus aux organismes gouvernementaux (chapitre 3, article 32). Cependant, les normes spéciales de la Constitution précisent ces

droits électoraux en introduisant des limites (d'âge par exemple), et ce sont ces normes qui sont appliquées dans le territoire de la Fédération de Russie.

3. Une approche identique s'applique aussi à l'Article 5 de la Constitution de la Fédération de Russie (cité dans le Mémoire de NOR-S-R), qui est en soi une clause générale, ainsi qu'à d'autres normes spéciales de la Constitution de la Fédération russe. (Par exemple : chapitre 3, article 11 ; chapitres 3 et 4, article 66 ; chapitre 2, article 68). L'élément commun à tous ces articles est que l'égalité des droits des sujets de la Fédération de Russie n'exclut pas les différences entre eux. Mises à part les distinctions entre les sujets de la Fédération de Russie (due à la différence de population, à la taille du territoire, à la richesse des ressources naturelles, au développement socio-économique), d'autres disparités sont aussi possibles. A l'heure actuelle, elles sont basées principalement sur des bases contractuelles entre les "sujets" de la Fédération de Russie (républiques, deux grandes villes, OBLAST, KRAY, OKRUG) et la Fédération de Russie elle-même. Ainsi, selon le chapitre 3, article 11 de la Constitution de cette dernière, plus de 50 contrats et accords ont été conclus pour diverses raisons entre les autorités d'Etat de la Fédération elle-même et les "sujets" de cette dernière qui, de jure, résultent dans des disparités objectives ou des inégalités entre les sujets de la Fédération.
4. Ainsi la clause du paragraphe 2.3 de la Constitution d'ARNSO, qui détermine la structure d'ARNSO, est compatible avec la Constitution de la Fédération de Russie puisque les sujets fixés par l'article 5 de la Constitution russe et par le paragraphe 2.3 de la Constitution d'ARNSO sont différents.

Dans les faits et selon la loi, l'article 5 de la Constitution russe a principalement pour but de garantir la forme des structures de l'Etat et n'implique pas en soi une imitation aveugle d'exigences dans des domaines tels que les organisations de jeunesse non-gouvernementales. Bien au contraire, il est à la fois normal et attendu que les "sujets" de la Fédération de Russie établissent leurs propres règles dans ces domaines. Preuve en soit que la Loi Fédérale Russe sur les Associations Publiques stipule, dans son article 15, qu'une association publique, (non-gouvernementale) telle qu'ARNSO, est "libre de choisir ses structures internes, ses buts, ses formes et méthodes d'activités."

4. En conclusion, l'analyse juridique présentée par NOR-S-R est non seulement incorrecte mais montre une absence totale de compréhension du système constitutionnel de la Fédération de Russie. En effet, il est absurde, sans sens juridique et sans sens commun, de supposer que, parce que la Russie - en tant qu'Etat - a un Président et un Parlement (la Douma), les organisations de jeunesse devraient copier cette forme particulière d'organes gouvernementaux.

Dr Andrei Paramonov

*Note :*

*Le Dr Paramonov est Docteur en Droit de l'Académie des Fonctionnaires Russe, une institution placée sous les auspices du Président de la Fédération de Russie*

*Il est l'auteur de nombreuses publications, en particulier une thèse de doctorat sur : "Les qualités techniques et juridiques des lois : aspects théoriques et appliqués"*

*Son domaine de recherches est le Droit Constitutionnel Russe, les Législations Municipales et le Droit de Procédure.*

*Il travaille comme Expert au "Département pour l'analyse des processus juridiques" à la Douma et au Sénat.*

*Il était membre du "Soviet Suprême" (Parlement) de la Fédération de Russie jusqu'en 1993.*